

Règlement TEAM'O



Date, Horaires et Lieu

- Date et Lieu : 16 Novembre 2019 à la forêt de Bouconne Parking Lasserre Sud,
- Regroupement parking 9H30.
- Départ 10H pour les adultes et 10H10 pour les jeunes.
- Arrivée heure réglementaire: 11H30 pour les adultes et 11H10 pour les jeunes.
- Chronométrage à la puce électronique (possibilité de prêt avec caution).

Inscription

- Date limite inscription : 10 / 11/ 2019
- Sur le site Internet
<https://www.toac-orientation.fr/>

Tarif

- 30 Euros pour une équipe d'adultes,
 - 15 Euros pour une équipe de jeunes
- *Evènement régi par les règlements généraux de la FFCO

Composition des Equipes

- Par équipe de 3 adultes : dames, hommes, ou mixtes
- Ou par équipe de 3 jeunes (collégiens / lycéens)
- 1 challenge inter-entreprises (3 équipiers de la même entreprise ou même administration)
- Possibilité de participer en non classé si absence d'un des 3 certificats médicaux
- L'Equipe sera classée seulement sous deux conditions :
 - Pas plus de 1 licencié en course d'orientation ou raid dans l'équipe.
 - Présentation des 3 certificats médicaux conformes ne présentant pas de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation en compétition.

Formule:

- Par équipe de trois, il s'agit de trouver un maximum de balises sur une zone de la forêt de Bouconne avec les contraintes suivantes :
 - Faire 4 balises prédéfinies en commun (mais pas automatiquement ensemble)
 - Etre au point de ralliement, équipe au complet après 90 minutes de course (60 minutes pour les jeunes).
- Après environ 500 mètres de course / marche sur chemin, les cartes avec définitions de postes sont distribuées aux équipes afin qu'elles mettent en place leur stratégie : partie réalisée ensemble ou pas, partage des zones de recherche....)
- L'équipe gagnante est celle qui a trouvé le plus de balises différentes en prenant en compte les 3 équipiers et en prenant en compte le fait d'avoir 4 balises imposées communes et poinçonnées par les 3 équipiers
- Si plusieurs équipes ont trouvé le même nombre de balises, le classement se fait au temps (entre le départ et l'arrivée du dernier de l'équipe).
- En cas de dépassement du temps maximum (adultes : 1H30 ; jeunes : 1H), on décompte 1 balise par tranche de 4 minutes entamée.
- Les équipes n'ayant pas fait en commun les 4 balises obligatoires se retrouvent dernières (classées en fonction du nombre de balises trouvées, puis du temps entre le départ et l'arrivée du dernier de l'équipe).
- Les arrivées ne sont plus prises en compte 15 minutes après le temps réglementaire. Les équipes qui arrivent après sont non classées.

Récompenses:

- Pour les premiers de chaque catégorie,
- Pour les premières équipes interentreprises,
- Pour un certain nombre d'équipes par tirage au sort.

Droit à l'image

- Les concurrents autorisent les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation à l'évènement.

Engagement

- L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelques motifs que ce soit.

Accidents/vols

- L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve

Force majeure

- En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Annulation

- L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement, et le participant ne pourra prétendre à aucune autre indemnité à ce titre